



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Contrat Territorial pour l'Education Artistique et Culturelle (CTEAC)**

**2023-2024-2025-2026**

Entre  
Le ministère de la Culture  
Direction Régionale des Affaires Culturelles

ET

La commune de GRIGNY

## **Contrat Territorial pour l'Education Artistique et Culturelle (CTEAC)**

Entre les soussignés,

L'ETAT

Ministère de la Culture, Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France – DRAC domiciliée au 45-47 rue Le Peletier - 75009 Paris, représenté par Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris,

Ci-après dénommé "la DRAC", d'une part,

Et

La commune de GRIGNY

Le Maire, Monsieur Philippe RIO, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal du 12 /12 /2022  
Dont le siège est situé 19 Route de Corbeil - 91350 Grigny

Ci-après dénommée « la commune », d'autre part,

## PREAMBULE

L'éducation artistique et culturelle contribue à l'épanouissement des aptitudes individuelles et collectives, à la construction de l'individu et de sa conscience citoyenne. Elle favorise l'égalité d'accès à la culture, la connaissance du patrimoine artistique et culturel et la découverte de la création contemporaine. Elle participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques. Ce, en s'adressant au plus grand nombre, dans une approche humaniste.

L'éducation artistique et culturelle est l'une des politiques publiques fondamentales déployées par l'Etat qui s'engage auprès des collectivités territoriales faisant le choix de développer leur politique culturelle. L'Etat porte un intérêt particulier aux enjeux nationaux de la solidarité territoriale, de l'accès - tout au long de la vie - à l'offre culturelle, de sa démocratisation et porte un intérêt particulier aux publics jeunes dans le cadre de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle, comme formulé dans la circulaire interministérielle n°2013-073 du 3-5-2013 : « Le parcours d'éducation artistique et culturelle est l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements, de projets spécifiques, d'actions éducatives dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire ». Et comme formulé dans la circulaire interministérielle n° 2017-003 (BO n° 270 du 18 mai 2017) relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents.

La commune de Grigny développe une politique culturelle ouverte à tous les publics et veille en particulier à s'adresser à la jeunesse qui représente 50 pour cent de sa population. Aujourd'hui, la commune veut s'engager davantage en faveur de l'éducation artistique et culturelle pour créer les conditions d'un accès à la culture et d'une appropriation des lieux culturels par tous ses habitants et pour favoriser le développement de leurs pratiques artistiques et culturelles, collectives et en autonomie.

Considérant le projet stratégique de la DRAC Ile-de-France et la volonté de la commune de renforcer sa politique culturelle, les signataires déclarent vouloir établir un partenariat durable et fructueux dont ils décident de préciser les objectifs, procédures et les conditions d'exécution.

Le présent Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle a pour vocation de renforcer la coopération culturelle entre les différents équipements et acteurs, d'impulser des projets, d'en valoriser l'identification et le rayonnement afin de toucher la population dans toute sa diversité et d'augmenter qualitativement l'impact de ces actions culturelles auprès de chacun. Ce contrat implique de travailler en collaboration et en partenariat avec de nombreux acteurs du territoire, en visant tous les publics : petite enfance, enfance, jeunesse, jeunes adultes, famille, aînés, personnes en situation de handicap, avec une attention partagée et particulière en direction de la jeunesse. A ce titre, le partenariat avec l'Education Nationale s'avère prioritaire.

Le territoire de Grigny est animé aujourd'hui par de nombreux projets artistiques et culturels, d'une grande diversité, développés à l'initiative de la commune mais aussi d'associations, de compagnies ou par les habitants eux-mêmes. Ce foisonnement mérite de gagner en cohérence, en lisibilité et en participation des publics. L'arrivée prochaine d'un cinéma et d'un nouvel équipement multiculturel porté par la commune et par l'agglomération de Grand Paris Sud constitue l'opportunité de clarifier et renforcer le schéma directeur de la politique culturelle de la commune, ville-monde caractérisée par une grande diversité culturelle, pour faire « **CITE DES CULTURES** » : cultures urbaines, culture théâtrale, musicale, circassienne...

*Le présent contrat a pour objectif global d'y contribuer, en décrivant d'abord la dynamique de la commune, ses opérateurs et acteurs culturels ainsi que son patrimoine.*

*Puis en détaillant l'objet et le plan d'action partagé entre la commune et l'Etat en matière d'éducation artistique et culturelle sur ce territoire.*

## UNE DYNAMIQUE UNIVERSELLE ET SPECIFIQUE

Dans une dynamique universelle, l'éducation artistique et culturelle vise, individuellement, à la formation et à l'**émancipation du citoyen** et collectivement, à favoriser un meilleur **vivre ensemble**. Les actions mises en œuvre dans le cadre du présent contrat doivent donner à comprendre aux participants les valeurs d'égalité, de fraternité et de liberté de la **République**. Et par la même, lutter contre l'affaiblissement de la démocratie que provoquent les valeurs anti-républicaines.

De plus, l'enjeu d'éducation porté par le présent contrat doit permettre, grâce aux actions développées, de promouvoir la notion de **solidarité** et d'accompagner la **Transition écologique** pour soutenir au mieux les habitants dans les changements de société actuels. L'art et la culture ont un rôle clé à jouer, en particulier auprès de la jeunesse, pour penser de nouveaux modèles économiques et sociaux, pour renouveler nos façons de consommer, produire, travailler et vivre ensemble afin de répondre au mieux aux enjeux environnementaux et à la raréfaction des ressources.

Dans une dynamique spécifique à la commune de Grigny, le Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle doit contribuer à l'action politique globale et s'articuler aux dispositifs et valeurs définis par la commune.

Ainsi, les actions définies dans le présent contrat doivent, de manière transversale, traduire son engagement d'être **Ville amie des enfants** et promouvoir la **Culture de Paix** portée par la commune. Une semaine d'événements artistiques et culturels dédiés à la Paix est déjà organisée chaque année en septembre. Elle donne à voir des événements ponctuels ainsi que le fruit d'ateliers menés tout au long de l'année. La présente convention doit permettre de développer et approfondir ces actions en référence à une valeur que la commune porte fortement.

Afin de vraiment prendre en compte la spécificité des conditions de vie d'une majorité d'habitants de Grigny, le développement de l'éducation artistique et culturelle doit s'inscrire dans la stratégie de **Plan de Lutte Contre la Pauvreté** portée par la commune depuis 2020.

En proposant des actions concrètes pour **lutter contre le « non-recours »** des habitants à l'offre culturelle et artistique du territoire et en pensant ses actions dans une dynamique de « **l'aller vers** » les populations.

Pour mobiliser au mieux la jeunesse, le CTEAC doit veiller à créer des passerelles avec la dynamique sportive portée par la **Cité Olympique** qui mobilise déjà les publics.

Pour participer à la mobilité des habitants, réelle ou virtuelle grâce aux arts numériques, les projets d'éducation artistique et culturelle peuvent ponctuellement s'appuyer sur les **jumelages avec le camp palestinien de Beit El Maa d'une part et la ville italienne de Schio d'autre part**, portés par la commune.

Enfin, pour faire gagner en cohérence et en lisibilité la politique culturelle de la commune, le CTEAC doit se travailler et se réaliser en articulation étroite avec la **Cité Educative** qui réunit déjà Education Nationale, services de la commune et de l'Etat pour intensifier les prises en charge éducatives des jeunes, de leur naissance à 25 ans.

A la croisée d'une dynamique universelle et spécifique, se pose la volonté de concevoir et de mettre en œuvre ce CTEAC dans la philosophie des **droits culturels**. Cette approche, qui nécessiterait le renforcement de la formation des acteurs porteurs du plan d'actions, s'avère d'autant plus nécessaire à Grigny, véritable « ville-monde », que la diversité culturelle de ses habitants induit une richesse culturelle à prendre en compte, partager et valoriser et sur laquelle bon nombre d'actions peuvent se fonder. La composante des droits culturels doit être sous-jacente et irriguer l'ensemble des projets d'éducation artistique et culturelle portés sur le territoire. Elle représente une condition *sine qua non* à la réussite du projet global de faire « **CITE DES CULTURES** ».

## **OPERATEURS ET ACTEURS CULTURELS**

**Le développement de l'éducation artistique et culturelle se fonde sur l'offre culturelle du territoire**, sur la mise en réseau et la complémentarité des équipements, structures et dispositifs culturels proposés par la commune de Grigny, l'agglomération de Grand Paris Sud et l'État.

**Actuellement, la commune dispose de quatre équipements :**

- deux lieux d'enseignement artistique : un atelier d'arts visuels et un conservatoire à rayonnement communal de musique et de danse ;
- une micro-fole, rattachée aux ateliers d'arts visuels ;
- une salle polyvalente : le centre culturel Sidney Bechet, dédiée aux activités associatives, scolaires et communales ainsi qu'à la diffusion majoritairement de musiques actuelles (scène rap) et spectacles « jeune public ». Ce centre bénéficie du soutien de la DRAC Ile-de-France dans le cadre de l'Été culturel et de la Cité Educative de Grigny.

Ces équipements communaux sont directement placés sous l'autorité du Directeur Général Adjoint Jeunesse – Education – Culture. La commune ne dispose pas de direction des affaires culturelles, ni d'équipe en charge de l'action culturelle. La signature du présent contrat

nécessite de s'interroger, à l'avenir, sur ce fonctionnement et sur la capacité des forces vives actuelles à porter davantage de projets d'éducation artistique et culturelle, qualitatifs, pour parvenir à faire « CITE DES CULTURES ».

La ligne artistique portée par la commune est aujourd'hui peu consacrée au théâtre et à la danse. Il convient donc d'interroger également à l'avenir la programmation de spectacle vivant que souhaite déployer la commune et répondre à la question des moyens financiers et humains que cela suppose. Une réflexion reste à mener en prenant en compte le maillage d'équipements culturels à proximité de la commune (Le Plan à Ris-Orangis, l'Agora-Desnos, scène nationale de l'Essonne à Evry-Courcouronnes et Ris-Orangis, le Théâtre des Bords de Scènes à Juvisy-sur-Orge...). De même, pour les arts numériques qui, dans la continuité de l'acquisition d'une Micro-folie par la commune, ont vocation à également être développés : ces problématiques d'espace et de manque de personnel limitant aujourd'hui l'envergure des projets d'éducation artistique et culturelle dans ce domaine.

**L'agglomération de Grand Paris Sud dispose d'un équipement repartit sur deux sites :**

- la médiathèque Victor Hugo, implantée au sein du Centre de la Vie Sociale (quartier Grande Borne)
- la médiathèque Pablo Picasso, implantée à proximité du Centre social Pablo Picasso (quartier Grigny 2)

Cet équipement bénéficie du soutien de la DRAC Île-de-France, dans le cadre du Contrat Territoire Lecture signé avec l'agglomération de Grand Paris Sud.

**En 2026, est prévue l'ouverture d'un équipement multiculturel** dans le futur centre-ville « cœur de République » regroupant l'ensemble de ces entités. Excepté le site de la médiathèque Victor Hugo qui a vocation à demeurer dans ses locaux actuels. Pour mener à bien le projet de ce futur établissement, a été recrutée cette année une cheffe de projet. La création de ce poste, en partage entre la commune et l'agglomération, doit permettre le développement de l'éducation artistique et culturelle portée par ces équipements, séparément et conjointement. **Le présent contrat a ainsi vocation d'accompagner la préfiguration de cet établissement et son appropriation par les habitants, en amont de son ouverture.**

Par ailleurs, **un cinéma doit également s'implanter** au sein de ce futur centre-ville. Sa programmation fera l'objet d'une collaboration, dans le cadre d'un consortium envisagé avec la commune, l'agglomération de Grand Paris Sud et diverses associations, visant à favoriser l'éducation à l'image et le développement d'une éducation artistique et culturelle dédiée au cinéma et à l'audiovisuel.

Manque à ce paysage d'opérateurs culturels, aujourd'hui, un espace dédié aux arts visuels. Le futur équipement multiculturel aura vocation, dans son forum d'accueil à pourvoir à ce manque. Durant les années 2023-2026, il reste à inventer comment faire vivre dans l'espace public et / ou dans des espaces non destinés à être lieux d'exposition, une programmation en ce sens. Ce travail est à développer conjointement avec la Micro-folie en tant que musée numérique.

A ces équipements existants et la perspective du lieu multiculturel, s'ajoute **l'accueil historique de quatre compagnies**, par la commune :

- le Théâtre du Fil (théâtre) ;
- la Constellation (théâtre / arts de la rue), compagnie conventionnée avec la DRAC Ile-de-France ;
- les Frères Kazamaroffs (cirque) : implantée sur les parkings des anciens locaux des services techniques, cette compagnie travaille actuellement à l'ouverture prochaine d'une école de cirque sous chapiteau et est également conventionnée avec la DRAC Ile-de-France ;
- l'Amin Théâtre (théâtre), compagnie conventionnée avec la DRAC Ile-de-France : implantée dans les anciens locaux des services techniques de la commune, aujourd'hui transformés en lieu culturel : le « TAG, Théâtre A Grigny ». L'Amin Théâtre s'est associé à la compagnie Liria, à la compagnie du Théâtre du menteur et au Collectif les Aimants, pour animer le TAG. Il développe par ailleurs, un partenariat avec l'Atelier de Paris, CDCN, notamment pour l'accueil de résidences sur le territoire de Grigny, donnant généralement lieu à de l'action culturelle.

Ces compagnies assurent, avec le soutien de la DRAC Ile-de-France dans le cadre de leur conventionnement et / ou des dispositifs « Culture et lien social », « résidence d'artistes en milieu scolaire », « l'Été culturel » ou encore « Culture & Santé » une grande partie de l'éducation artistique et culturelle sur le territoire ainsi que de la programmation de théâtre, cirque, arts de la rue, arts urbains. Ces compagnies sont ponctuellement aussi soutenues financièrement par la Cité Educative de Grigny pour leurs actions culturelles.

**Le tissu associatif de la ville**, riche et dense, recèle aussi d'autres compagnies et artistes œuvrant auprès des habitants. Leur identification est en cours. Et le développement de collaborations avec ces acteurs est à envisager dans le cadre du présent contrat. D'ores et déjà, la Cité Educative accompagne certains d'entre eux comme, par exemple : « Grigny Harmonie » projet porté par la compagnie Les Ambianceuses.

Enfin, **l'Education Nationale** porte de nombreuses actions d'éducation artistique et culturelle auprès des élèves de maternelle, d'élémentaire (27 établissements du premier degré sont présents sur le territoire) et de collège (3 établissements). Pour rappel, aucun lycée n'est implanté sur le territoire de Grigny. Avec, selon les projets, le soutien financier de la DRAC Ile-de-France et le soutien complémentaire de la Cité Educative de Grigny. Le renforcement de l'éducation artistique et culturelle sur le territoire de Grigny prévu par le présent contrat permet d'envisager davantage de collaboration encore entre l'Education Nationale et la commune, via la Cité Educative, dans ce domaine. A ce titre, il serait intéressant de partager, dès maintenant pour la rentrée 2023, la réflexion concernant l'enseignement artistique. Aujourd'hui, seul le **collège Sonia Delaunay dispose d'une classe CHAM** (option musique). Il serait pertinent de réfléchir au développement d'enseignements artistiques en danse et théâtre dans les deux autres collèges (Pablo Neruda et Jean Vilar).

A cet état des lieux de l'existant, sur le territoire de Grigny, s'ajoutent, pour les trois années à venir :

- un jumelage culturel de trois années (2022-2024) avec la Philharmonie de Paris, dédié aux 16-25 ans, dans le cadre du dispositif « Sortir du cadre », à l'initiative du Préfet de région et en lien avec le PRIJ (Plan pour l'insertion des jeunes en Ile-de-France) ;
- une résidence du collectif de journalistes Chronos et Kairos, financée par la DRAC Ile-de-France (début des ateliers prévus à l'automne 2022), dédiée aux habitants à partir de 12 ans ;
- un projet d'ampleur dédié à la Petite enfance (0-3 ans) et impliquant notamment la compagnie Acta, financée par la DRAC Ile-de-France (projet en cours de construction).

L'ensemble de ces projets bénéficient majoritairement aux enfants, jeunes et familles de Grigny. Force est de constater que peu d'actions visent **les femmes en particulier, les aînés et les personnes en situation de handicap**. Ces publics sont donc à cibler particulièrement dans le cadre du plan d'action 2023-2026 pour faire « CITE DES CULTURES ».

## PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL DE GRIGNY

**L'offre culturelle du territoire repose aussi sur son patrimoine culturel et naturel, riche et diversifié.**

La ville actuelle de Grigny s'est développée autour d'un village vigneron, construit sur les coteaux des lacs et dont les vestiges sont toujours présents : Maison du XVIIIème, lavoir, petites cours intérieures, Ferme Neuve, église Saint-Antoine et Saint-Sulpice : classé monument historique, cet édifice dispose d'un mobilier remarquable : des tapisseries représentant des scènes bibliques réalisées par Mme Canapville, des statues de Saint Sulpice et de Saint Antoine, ainsi que de nombreux retables et des dalles funéraires datant des restaurations du XVIIIème siècle. Ce patrimoine architectural est intrinsèquement lié au patrimoine naturel des lacs et des parcs, porteurs d'une grande biodiversité qui fait aujourd'hui l'objet d'un atlas et d'un recensement des arbres remarquables, par la Maison des Enfants et de la Nature et la mission d'histoire locale.

Cette mission, rattachée comme les opérateurs culturels à la Direction Générale Adjointe Jeunesse – Education – Culture a pour vocation de faire connaître aux habitants de Grigny le patrimoine et l'histoire de la ville afin qu'ils appréhendent au mieux leur environnement, quelques soient leurs origines et leurs parcours de vie. Les jeux de découverte et les visites guidées portés par cette mission ont vocation à faire partie du présent contrat car ils participent à faire culture commune auprès des habitants et en particulier de la jeunesse. Ainsi, a été confiée à la compagnie de La Constellation, le projet de faire des visites guidées du patrimoine de la Ville. Cette action est à redynamiser dans le cadre du plan d'action du présent contrat.



A ce patrimoine historique rural et naturel s'ajoute la Maison de Sidney Bechet et le patrimoine labellisé « Architecture remarquable contemporaine » de la Grande Borne - dont le quartier des « patios » - œuvre de l'architecte Emile Aillaud. Ces constructions et les œuvres d'art qui les jalonnent (sculptures et mosaïques) ont fait naître à Grigny une tradition de l'art dans l'espace public qui perdure et se renouvelle aujourd'hui par la réalisation de fresques sur les façades de la Grande Borne : projet porté par la compagnie La Constellation. L'art urbain constitue donc à Grigny un patrimoine datant des années 70 à aujourd'hui.

Le quartier de la Grande Borne est en pleine transformation depuis l'ANRU 1. Réhabilitations et démolitions se poursuivent dans le cadre de l'ANRU 2, conduisant la mission d'histoire locale et la direction de l'aménagement et du renouvellement urbain à collaborer pour travailler sur la collecte de la mémoire des habitants et la question du déplacement des œuvres d'art. Ces projets font l'objet du plan d'action développé dans le cadre du présent contrat.

Le patrimoine naturel et culturel de Grigny permet d'ancrer des actions d'éducation artistiques et culturelles tant pour permettre aux habitants de développer une culture commune que de participer aux transformations de la Ville. Mis en écho avec l'émergence du futur cinéma et de l'équipement multiculturel au sein du nouveau centre-ville, ce patrimoine est une composante essentielle de l'offre culturelle sur le territoire de Grigny.

## **ARTICLE 1 : OBJET**

Le présent contrat a pour objet de promouvoir le développement de projets culturels structurants sur le territoire de Grigny, dans le respect de la Charte pour l'Education Artistique et Culturelle et en visant à renforcer et clarifier la politique culturelle de la commune pour faire « CITE DES CULTURES ». Au regard de l'état des lieux brossé en préambule, la DRAC et la commune s'accordent autour de 4 axes structurants et prioritaires de coopération, qui guideront leurs interventions :

### **DEMOCRATISATION et EQUIPEMENT MULTICULTUREL**

Développer l'éducation artistique et culturelle portée par les opérateurs culturels de la commune et de l'agglomération. Par là-même, travailler à la préfiguration du projet d'établissement du futur équipement multiculturel et son appropriation par les habitants « avant les murs ». Ce, en lien, avec les différents acteurs culturels du territoire.

### **PATRIMOINE et TRANSFORMATION DE LA VILLE**

S'appuyer sur le patrimoine culturel et naturel du territoire pour développer l'éducation artistique et culturelle autour des questions de patrimoine, de l'art dans l'espace public et des transformations actuelles et à venir, de la ville.

### **CREATION et PARCOURS DANS et HORS LES MURS DE LA VILLE**

Développer l'accès à une offre culturelle élargie au théâtre, à la danse, aux arts visuels et numériques et au cinéma, ce dès la petite enfance.

### **DROITS CULTURELS**

Former les acteurs de l'éducation artistique et culturelle, tous secteurs confondus, à la philosophie des droits culturels.

## ARTICLE 2 : PLAN D'ACTIONS

### DEMOCRATISATION et EQUIPEMENT MULTICULTUREL

Développer l'éducation artistique et culturelle portée par les opérateurs culturels de la commune et de l'agglomération. Par là-même, travailler à la préfiguration du projet d'établissement du futur équipement multiculturel et son appropriation par les habitants « avant les murs ». Ce, en lien, avec les différents acteurs culturels du territoire.

#### Enjeux :

- Favoriser la fréquentation des établissements culturels par les habitants ;
- Développer leurs pratiques artistiques et culturelles ;
- Renforcer ou développer l'aptitude des équipes de ces établissements à élaborer et mettre en œuvre des projets d'éducation artistique et culturelle, en propre et conjointement ;
- Favoriser la collaboration entre opérateurs et acteurs culturels sur le territoire en développant la transversalité des actions, en particulier avec l'Education Nationale, via la Cité Educative.

#### Objectifs :

- Faire « CITE DES CULTURES »
- Elaborer et mettre en œuvre le projet commun aux opérateurs culturels cités, dans le cadre du futur équipement multiculturel ;
- Favoriser ainsi son appropriation « avant les murs » par les habitants et donc sa fréquentation à venir.

#### Actions et projets :

La DRAC et la commune s'accordent à construire ce plan d'actions, année par année. L'automne 2022 sera consacré à établir le plan d'action pour 2023. La mission est confiée à la cheffe de projet de l'équipement multiculturel et aux opérateurs culturels : conservatoire, ateliers d'arts visuels, médiathèque et centre culturel Sidney Bechet, en lien avec les acteurs culturels du territoire et sous la direction du Directeur Général Adjoint Jeunesse – Education – Culture.

Ce plan d'actions est à soumettre aux comités de pilotage et d'évaluation. A partir du projet de chaque établissement, il s'agira de renforcer les actions d'éducation artistique et culturelle existantes et d'en inventer de nouvelles, en s'appuyant sur les projets portés déjà par la commune (semaine de la Paix, Cité Olympique, Cité Educative...). Le hors-les-murs sera privilégié afin d'aller au mieux vers les habitants.

#### Pistes envisagées :

- Poursuivre les projets de pratique artistique existants comme la maîtrise de Grigny : projet porté par le Conservatoire et l'orchestre de l'Opéra de Massy, dans le cadre d'un partenariat avec l'association DECIDER ;
- Ateliers croisés de musique, danse, lecture, arts visuels hors-les-murs ;
- Réalisations croisées visant à une circulation des publics entre les différents

équipements : par exemple les arts visuels pourraient créer un film d'animation et le conservatoire en composer et jouer la bande son ;

- Ateliers autour de l'arrivée du cinéma et de l'équipement multiculturel :
  - signalétique éphémère, grâce à des tampons de couleur représentant les activités possibles au sein de l'équipement multiculturel (cf. projet détaillé en annexe)
  - projection grâce à des cônes faisant office de longue vue et des esquisses des projets architecturaux en cours de construction (cf. projet détaillé en annexe)

## **PATRIMOINE et TRANSFORMATION DE LA VILLE**

S'appuyer sur le patrimoine culturel et naturel du territoire pour développer l'éducation artistique et culturelle autour des questions de patrimoine, de l'art dans l'espace public et des transformations actuelles et à venir de la ville.

### **Enjeux :**

- Poursuivre les actions existantes et leur permettre de monter en puissance par plus de moyens financiers et humains ;
- Transmettre aux habitants la connaissance du patrimoine culturel et naturel du territoire de Grigny ;
- Préserver, par la réhabilitation, la restauration, la conservation le patrimoine historique et architectural, en particulier des patios et des œuvres d'art de la Grande Borne ;
- Informer les habitants des transformations de la ville pour favoriser leur appropriation de ces changements

### **Objectifs :**

- Transformer positivement l'image de Grigny auprès de ses habitants, comme en dehors de son territoire ;
- Favoriser le vivre ensemble des habitants par le partage d'une culture commune ;
- Accompagner par l'art et la culture, les habitants à vivre les transformations de leur territoire.

### **Pistes actions et projets :**

- Développer les collaborations artistiques entre les opérateurs et acteurs culturels du territoire et la Maison des Enfants et de la Nature (comme, par exemple, le projet *protéodie*, où la musique interprétée par les élèves du conservatoire favorise la pousse des plantes). En particulier autour du projet d'atlas de la biodiversité confié à cet établissement ;
- Réaliser une carte des œuvres d'art de la Grande Borne ;
- Solliciter les habitants sur les questions de restauration et de déplacement de ces œuvres d'art dans le cadre des démolitions prévues par l'ANRU 2 ;
- Développer des visites guidées du quartier et de ses œuvres d'art ;
- Poursuivre la réalisation d'œuvres de street art à la Grande Borne en lien avec la Constellation ;

- Faire le lien entre le patrimoine ancien et récent d'art dans l'espace public et d'art urbain et les collections de la Micro-folie dans ces domaines ;
- Former de jeunes grignois à être guide et médiateur culturel autour du patrimoine culturel et naturel de leur territoire ;
- Mener des ateliers artistiques de collecte de la mémoire des habitants de la Grande Borne et de Grigny 2 dans le cadre de la démolition et de la réhabilitation de ces quartiers puis valoriser, restituer cette collecte ;
- Solliciter les habitants autour de l'implantation, dans le futur centre-ville, d'une nouvelle œuvre d'art : *Les Mariannes de Grigny* du sculpteur Pierre-Amir Sassone, réalisée grâce aux financements du fond Artutti.

## CREATION et PARCOURS DANS ET HORS LES MURS DE LA VILLE

Développer l'accès à une offre culturelle élargie au théâtre, à la danse, aux arts visuels et numériques et au cinéma dès la petite enfance.

### Enjeux :

- Développer les pratiques culturelles des habitants et leur permettre de mieux s'approprier ces disciplines ;
- Favoriser leur découverte de la création dans les arts vivants et numériques.

### Objectifs :

- Préfigurer la programmation du futur équipement multiculturel ;
- Evaluer la faisabilité, en termes de moyens financiers et humains, de cette programmation ;
- Développer l'éducation à l'image ;
- Favoriser la mobilité culturelle des habitants, hors de la Ville

### Pistes actions et projets :

- Développer avec l'Amin Théâtre l'ouverture aux habitants du TAG, Théâtre à Grigny ;
- Développer la programmation de la danse et des actions culturelles reliées au sein du TAG qui dispose d'un parquet de danse mis à disposition par l'Atelier de Paris ;
- Développer avec les Frères Kazamaroffs l'ouverture des yourtes et de la future école de cirque aux habitants ;
- Concevoir et mettre en œuvre un festival de musique dédié à la petite enfance (0-3 ans) ;
- Collaborer avec l'éducation nationale et les services de la commune pour proposer aux habitants, et en particulier à la jeunesse, des parcours artistiques de qualité, leur permettant de participer à l'offre culturelle de Grigny mais aussi de villes voisines (Le Plan à Ris-Orangis, l'Agora-Desnos, scène nationale de l'Essonne, le Théâtre-Sénart, scène nationale...) et de lieux de programmation de spectacles vivants et d'arts visuels franciliens ;
- Imaginer dans la ville des espaces d'exposition
- Contribuer au développement du projet d'artothèque porté par la compagnie La

Constellation qui constitue progressivement un stock d'œuvre et a besoin de davantage de moyens humains et financiers, ainsi que d'un espace d'exposition pour mener à bien le projet.

- Développer, en lien avec l'Education Nationale, la Cité Educative et le consortium prévu pour la programmation du futur cinéma Mégarama à Grigny, l'éducation à l'image via, entre autres, le dispositif « Ma Classe au cinéma » et les dispositifs Ecole au cinéma » et « Collège au cinéma ». Ce, grâce aussi au soutien financier complémentaire de la politique de la ville.

## **DROITS CULTURELS**

Former les acteurs de l'éducation artistique et culturelle, tous secteurs confondus, à la philosophie des droits culturels.

### **Enjeu et objectif :**

En lien avec le travail déjà amorcé par la Cité Educative avec les équipes du Réseau culture 21 qui a mené des ateliers au sein de deux classes de l'école élémentaire du Bélier, les enjeux de la présente convention nécessitent de former un maximum d'acteurs et d'opérateurs culturels du territoire aux droits culturels. L'objectif étant que cette philosophie nourrisse de manière sous-jacente l'ensemble des actions d'éducation artistique et culturelle à concevoir et mettre en œuvre sur le territoire de la commune.

### **Action :**

La DRAC et la commune conviennent d'identifier l'ensemble des bénéficiaires potentiels et d'établir un plan de formation à leur proposer entre 2023 et 2026.

## **ARTICLE 3 : FINANCEMENTS**

Pour l'année 2023, la DRAC Ile-de-France prévoit de verser une subvention de XXX euros à la commune de Grigny. Il est précisé que ce financement concerne les actions de préfiguration du futur équipement culturel et la montée en puissance des actions d'éducation artistique et culturelles, comme indiqué dans les pistes d'actions évoquées précédemment.

Pour les deux années suivantes, les partenaires s'engagent à se rencontrer sur la base du bilan réalisé et du nouveau projet annuel et s'accorder sur le financement, sous réserve du vote des budgets.

Les porteurs de projets pourront également solliciter d'autres partenaires, publics et privés, en capacité de mobiliser des financements liés aux différents dispositifs existant sur le territoire départemental et régional, ainsi que les dispositifs du mécénat accompagnant le développement de l'éducation artistique et culturelle.

## ARTICLE 4 : PILOTAGE ET EVALUATION

Les signataires poursuivent leur collaboration en s'associant mutuellement dans leurs comités et commissions respectives afin de favoriser un accompagnement optimal et qualitatif.

Un comité de pilotage, composé de représentants des signataires est mis en place, avec :

Pour la DRAC Ile-de-France

- Le Chef de service du Service régional des Populations, de l'Accompagnement, de la Coopération et des Territoires (SR-PACTe) ou son représentant ;
- Le Conseiller action culturelle et territoriale.

Pour la commune de Grigny :

- L'élu en charge de la Culture ;
- Le Directeur Général Adjoint Jeunesse-Culture-Education ;
- Le Chef de projet du futur équipement multiculturel.

Le comité de pilotage se réunit à l'initiative de la commune, une fois par an, au cours du dernier trimestre de chaque année civile. Il pourra associer la présence de personnes représentant d'autres services de l'Etat concernés au regard des objectifs et des actions programmées (Cité Educative, Education nationale, petite enfance, vie de quartier...). Ponctuellement, des représentants de structures ou opérateurs culturels impliqués, des personnes qualifiées ou d'autres partenaires pourront être associés au travail conduit par ce comité de pilotage (compagnie artistique, bailleurs sociaux, associations...).

Le comité de pilotage se réunit afin de définir les modalités concrètes de mise en œuvre du partenariat, d'en assurer le suivi et l'évaluation et de préciser la poursuite du partenariat. Il a pour objectifs de faire un bilan et une évaluation de l'exercice précédent et de définir les orientations et leurs modalités de mise en œuvre pour l'année à venir.

Les parties s'accordent sur les indicateurs suivants :

- La participation des habitants à un projet d'EAC : la jeunesse (0-25 ans) dans le temps scolaire et hors temps scolaire, les femmes, les familles, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ;
- La diversité des partenariats engagés pour réaliser les actions d'EAC ;
- L'appropriation, par les habitants et par les partenaires, des équipements culturels du territoire et leur appropriation du projet du futur équipement multiculturel.

## ARTICLE 5 : DUREE

Cette convention est établie pour une durée de quatre ans et fera l'objet d'avenants annuels. Elle prendra effet dès sa signature et après transmission au représentant de l'État chargé du contrôle de légalité et de sa notification.

## ARTICLE 6 : COMMUNICATION

Les signataires de la convention développent des outils d'information et de communication. Ce contrat et sa mise en application pourront être l'objet d'une information par la commune de Grigny en direction de ses équipements culturels et du public, ainsi que par la DRAC Ile-de-France. Les actions conduites en éducation artistique et culturelle pourront être valorisées sur les supports des signataires, en intégrant les logos des signataires.

## ARTICLE 7 : RESILIATION

En cas de manquement de l'une des parties à ses obligations contractuelles, cette convention pourra être résiliée de plein droit par une ou les autres parties par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure et restée infructueuse pendant un délai d'un mois.

## ARTICLE 8 : LITIGES

Pour tout litige qui résulterait de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention et qui ne trouverait pas de solution amiable, les parties déclarent donner compétence au Tribunal administratif de Versailles.

Fait en 2 exemplaires originaux, à Grigny, le **19 DEC. 2022**

**Pour l'Etat, ministère de la Culture,  
Le Préfet de Région,**

**Pour la Commune de Grigny,  
Le Maire,**



**Monsieur Marc GUILLAUME**

**Monsieur Philippe RIO**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le

**SLOW**

ID : 091-219102860-20221212-DEL\_2022\_132-DE